

	<p>Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY</p> <p>Tél: 03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : <a href="mailto:mairie.creancey@orange.fr">mairie.creancey@orange.fr</a></p>	<p><b>ARRETE DU MAIRE</b></p> <p><b>A2021-48</b></p>
---	---	--

**PORTANT POLICE DE CIRCULATION ENTREPRISE LHTP – TRAVAUX AVENUE  
GEORGES BESSE – AOUT 2021**

Le Maire de la Commune de CREANCEY , VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3221-4
- L'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire ;
- Le Code de la route et notamment les articles R.411-8 et R.413-1 ;
- La demande en date du 2 août 2021 par laquelle M. Philippe LHOMME, représentant l'entreprise LHTP demande l'autorisation d'entreprendre des travaux de fouille de tranchée pour pose de 10 ml de réseau télécom et 1 chambre sous trottoir sur le domaine public « Avenue Georges Besse »;

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de réglementer la circulation sur l'avenue Georges Besse pendant la durée des travaux;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La police de circulation est mise en place comme suit pendant toute la durée des travaux prévus à compter du 4 août 2021 ;

- L'avenue Georges Besse sera en circulation alternée manuellement ;
- La vitesse sera limitée à 30 km/h ;
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds ;
- Interdiction de dépasser pour tous véhicules ;

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle de l'autorité de police compétente.

**ARTICLE 3 :**

L'entreprise affichera cet arrêté à chaque extrémité de la section concernée de la voie pendant toute la durée du chantier.

**ARTICLE 4 :**

L'entreprise LHTP est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,  
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 2 Août 2021

Le Maire  
Jocelyn CHAPOTOT

